

Mysterium Fidei n° 64 – La retraite tous les deux ans

Publié le 1 juillet 2011
Abbé François Fernandez-Faya
3 minutes

Juillet-août-septembre 2011

Mysterium Fidei n° 64 – La retraite tous les deux ans

La règle du Tiers-Ordre prévoit une retraite tous les deux ans. Il s'agit d'une retraite prêchée de plusieurs jours, que ce soient **les exercices spirituels** selon la méthode de **saint Ignace de Loyola**, en cinq jours telles qu'elles sont données au Pointet, à Gatines ou **au Treilhou**, que ce soient **des retraites de vie chrétienne** comme au Moulin du pin, ou des retraites pour dames comme à Flavigny. L'important, c'est de se retirer quelques jours pour vaquer au salut de son âme, avec l'aide des prédicateurs. La retraite doit être un repos de l'esprit et du cœur. Loin des tracasseries et soucis quotidiens, enveloppée de silence, l'âme est plus disponible au travail du St Esprit. Les moyens employés dans ce but sont la solitude et le recueillement, la considération des vérités de foi les plus capables de faire une sainte impression, des prières ferventes, pour le passé un examen sérieux des fautes commises et pour l'avenir des résolutions à prendre. Mais le grand prédicateur de la retraite, c'est le St Esprit qui guidera le retenant, avec l'aide d'un des prêtres prédicateur vers une plus grande perfection.

Dans la première retraite dont l'histoire fasse mention et qui fut celle du cénacle » *les apôtres persévéraient dans la prière avec Marie, Mère de Jésus* » (Act.1, 14). Cette retraite est un parfait modèle pour le retenant. La prière doit être la principale occupation de l'âme pendant la retraite : une retraite est toujours fructueuse si on y prie beaucoup avec un désir très ardent et très pur de se corriger et de grandir en amour. C'est surtout dans les colloques avec Jésus près du tabernacle que le retenant fera bien de passer le meilleur de son temps libre. Après avoir remercié, il doit demander plus de lumière, plus de force et surtout plus d'amour.

L'Esprit-Saint fait voir au retenant quels défauts il doit chercher à corriger, à quelles vertus il doit s'appliquer, quels actes de renoncement il devra faire ; les instructions, les lectures, les méditations, l'examen contribuent à éclairer l'âme. Beaucoup de personnes, et c'est même conseillé, aiment à noter les lumières qu'elles reçoivent ou au moins les résolutions qu'elles prennent ; ainsi elles peuvent dans la suite plus aisément se rappeler et renouveler les dispositions de leur retraite.

Que le bon Dieu vous bénisse et vous accorde un saint et heureux été.

Abbé François Fernandez †